



## COMMUNE DE SAINT-MARCEL

### Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 10 janvier 2022

Date de la convocation : 30/12/2021  
Envoi de la convocation : 03/01/2022  
Convocation affichée le : 04/01/2022

Nombre de conseillers en exercice : 14  
Présents : 10  
Votants : 10

L'an deux mille vingt-deux, le 10 janvier à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de monsieur Daniel CHARRIERE, maire.

**Etaient présents :** Mme Marie-Pierre GRILLET, Mr Pierre KOENIG, Mr Alain MARGUIER, Mme Nathalie MARTIN, Mr Sébastien SAVOV, Mr Eric SUINO, Mr Emmanuel THOREND, Mme Martine VEY, Mr Gilles VIVET.

**Absents représentés :** *NEANT.*

**Absents :** Mme Tiffany GIRARD, Mr Joris JAY, Mme Farrida KISMOUNE, Mr Sabri KISMOUNE,

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Mr Emmanuel THOREND est nommé à l'unanimité.

DEBUT DE SEANCE : 18h05

Monsieur le maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2021.

Aucune remarque n'est faite sur le procès-verbal.

#### ADMINISTRATION

##### Désignation de deux délégués pour le Syndicat Intercommunal du Bassin des Dorons **Délibération n°2022.01.01**

Monsieur le maire rappelle au conseil la délibération n°2021.09.07 du 22 septembre 2021 décidant de l'adhésion de la commune de Saint-Marcel au Syndicat Intercommunal du Bassin des Dorons à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Aussi, préalablement à la réunion du comité syndical du SI des Dorons, le conseil municipal de Saint-Marcel doit procéder à la désignation de ses délégués en application de l'article L 5211-7 du CGCT, dans les conditions prévues à l'article L 2122-7 du code précité.

Ainsi, il invite l'assemblée du conseil municipal à procéder à la nomination de deux délégués pour le comité syndical de ce syndicat intercommunal.

Deux élus ont fait acte de candidature : Monsieur Sébastien SAVOV et monsieur Eric SUINO.

Monsieur Sébastien SAVOV et monsieur Eric SUINO sont désignés à l'unanimité

#### FINANCES

##### Décision modificative n°2 du budget annexe du lotissement de Montmagny **Délibération n°2022.01.02**

Le maire informe le conseil qu'il convient d'effectuer les mouvements comptables suivants, sur le budget annexe du lotissement de Montmagny, afin d'établir les écritures de stock final de terrains de l'exercice 2021.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Compte	Chapitre	Montant	Compte	Chapitre	Montant
605 – Achats de matériel, équipements et travaux	011	52 000.00	71355 – Variations des stocks de terrains aménagés	042	52 000.00
<b>Total</b>		<b>52 000.00 €</b>	<b>Total</b>		<b>52 000.00 €</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Compte	Chapitre	Montant	Compte	Chapitre	Montant
3555 – Terrains aménagés	040	52 000.00	168748 – Autres communes	16	52 000.00
<b>Total</b>		<b>52 000.00 €</b>	<b>Total</b>		<b>52 000.00 €</b>

Le conseil,

- **SUR** rapport de monsieur le maire,

- **VU** le budget primitif 2021 du budget annexe du lotissement de Montmagny adopté par délibération du 24 février 2021,

- **VU** la décision modificative n°1 du budget primitif 2021 du budget annexe du lotissement de Montmagny adopté par délibération du 24 juin 2021,

- **A l'unanimité,**

- **APPROUVE** le projet de décision modificative n°2 du budget annexe du lotissement de Montmagny après avoir constaté son équilibre section par section, tant en recettes qu'en dépenses (crédits de fonctionnement et d'investissement).

FIN DE SEANCE : 18h30.



Le maire,  
Daniel CHARRIERE